

Assemblée nationale
XIV^e législature
Session ordinaire de 2015-2016



Extraits du Compte rendu

Deuxième séance du jeudi 10 mars 2016

Protection des forêts contre l'incendie

Discussion, après engagement de la procédure accélérée, d'une proposition de loi adoptée par le Sénat.

M. le président : La parole est à M. Yannick Favennec, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

M. Yannick Favennec : Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, monsieur le rapporteur, cher Joël – l'homme du jour ! –, mes chers collègues, la proposition de loi que nous étudions aujourd'hui corrige une lacune juridique créée par la suppression de la clause de compétence générale, récemment adoptée dans la loi NOTRe.

Vote sur l'ensemble

M. le président : Je mets aux voix l'ensemble de la proposition de loi.

(La proposition de loi est adoptée à l'unanimité.)

M. le président : La parole est à M. le rapporteur.

M. Yannick Favennec : Quel talent !

M. Joël Giraud, rapporteur : À l'issue de cette « niche » parlementaire du groupe RRDP, je tiens à souligner que l'examen des textes proposés, qui ont tous été votés à l'unanimité, a montré que la recherche du consensus et la pratique du compromis ne sont pas forcément des gros mots. Il arrive que, dans la vie politique française, il y ait en la matière quelques éclaircies, que nous souhaiterions plus nombreuses. *(Applaudissements sur les bancs du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.)*

M. Yannick Favennec : C'est vrai ! Excellent !

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme Estelle Grelier, secrétaire d'État : Je tiens à saluer à mon tour la qualité du travail de M. le rapporteur. J'ai été heureuse d'accompagner les députés radicaux dans l'examen de deux des textes qu'ils ont présentés dans le cadre de cette niche parlementaire et qui ont été adoptés à l'unanimité. Je salue cette unanimité, ainsi que la qualité du débat.